



HORS CLASSE 2018

Toutes nos craintes sont confirmées :
C'est arbitraire, c'est ça PPCR !!!

Les collègues découvrent, le plus souvent avec stupeur, l'avis émis par leur IEN à leur candidature à la promotion Hors classe 2018. C'est l'expression concrète et inacceptable du caractère subjectif et totalement arbitraire de l'évaluation qui découle du protocole PPCR.

FO n'a pas signé ce protocole et continue d'en réclamer l'abrogation !

Comment les autres syndicats signataires (FSU, UNSA, CFDT) peuvent-ils encore accepter de maintenir leur signature, contraire à l'intérêt de tous les collègues ?

Le SNUDI FO défendra les situations de tous les collègues soumis à l'arbitraire du PPCR !

L'avis de l'IEN c'est le fait du prince !

Depuis le lundi 4 juin, après une semaine de retard, les collègues promouvables à la Hors classe (à partir de 2 ans dans l'échelon 9 au 31/08/18), peuvent prendre connaissance de l'avis émis par leur IEN. Ce dernier pouvait indiquer comme avis, sans aucune justification complémentaire, « à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant ».

Pour y accéder :

- 1/ Connectez-vous à lprof
- 2/ Cliquez sur « Les services »
- 3/ Cliquez sur OK à droite du cadre « Accès Hors Classe Prof. Des écoles 2018-2019 »
- 4/ Cliquez sur « Consultez votre dossier »
- 5/ Cliquez sur « Synthèse »

Nous vous conseillons de l'imprimer et de l'enregistrer au format PDF pour garder une trace écrite.

Un avis capital pour le reste de la carrière et la retraite du PE

Dans toutes les circonscriptions, dans tous les départements, la même situation se reproduit :

Les collègues promouvables découvrent **des appréciations arbitraires et souvent injustifiées de la part des IEN ou du DASEN.**

- Des collègues non inspectés depuis des années, certains n'ayant jamais rencontré leur IEN, d'autres au contraire bénéficiant d'une bonne note pédagogique et d'un très bon rapport d'inspection, découvrent sans aucune explication, de la part de leur IEN, qu'ils sont simplement « satisfaisants » voire « à consolider », appréciations qui les pénalise pour accéder à la hors classe ! **C'est inadmissible !**
- Des IEN estiment que certains collègues ont posé des « problèmes de fonctionnement » durant ces 2 dernières années et se voient donc attribuer un avis « à consolider ». **C'est inadmissible !**
- Des collègues en fin de carrière obtiennent un avis « satisfaisant », de la part du DASEN, qui ne leur garantira pas l'accès à la hors classe d'ici la retraite. **C'est inadmissible !**
- Des collègues avec peu d'ancienneté, jugés « excellents », par le DASEN, passeront à la hors classe avant des collègues avec beaucoup plus d'ancienneté jugés seulement « satisfaisants » : **C'est le salaire au mérite !**
- D'autres, ayant un avis « très satisfaisant » de leur IEN se voient attribuer une appréciation finale inférieure par le DASEN. Certains peuvent même être écartés de la liste des promouvables si le DASEN le décide... **C'est « le fait du prince » !**

Ces éléments sont d'autant plus inacceptables que la note de service précise que : « (...) l'appréciation qui sera portée cette année conformément aux orientations précitées sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures ».

Cela signifie qu'une appréciation insuffisante **retarde l'accès à la hors classe de plusieurs années** et peut même en **interdire l'accès jusqu'au départ à la retraite**. Ce qui aura un impact considérable sur le montant de la pension de retraite !

Les 1ères réactions des collègues

De nombreux collègues interpellent le SNUDI FO 13 quant à leur sentiment d'injustice et de non reconnaissance de l'institution :

« Je pensais naïvement que mes 2 rapports précédents auraient générées une appréciation « Excellente » pour la promotion à la hors classe. Je ne trouve pas cela normal. Et je suis très déçue. Vous avez totalement raison c'est purement arbitraire. D'autant que je ne passerai certainement pas à la hors classe cette fois-ci mais que cette appréciation visiblement va me poursuivre. »

« Je suis ce soir un directeur dégoûté et écœuré et j'estime vraiment ne pas être reconnu pour mon investissement. »

« L'IEN a rempli au hasard mon appréciation alors qu'il n'est jamais venu m'inspecter ! Si je faisais pareil avec mes livrets d'évaluation, on m'aurait déjà accusée de ne pas être bienveillante avec mes élèves... »
C'est ça la réalité de PPCR ! Aucune justification de l'avis des IEN n'a été envoyée aux enseignants promouvables.

C'est arbitraire, c'est ça PPCR !

Seule FO continue de dénoncer le caractère subjectif et totalement arbitraire de ces appréciations et du protocole.

Seule FO dénonce, depuis le début, les effets dévastateurs de PPCR sur les rémunérations, les carrières et l'indépendance professionnelle des enseignants vis-à-vis de leur hiérarchie.

Que répondent les syndicats signataires ? Comment défendre les intérêts des collègues qu'on est censé représenter quand on a signé une telle remise en cause des droits ?

Rappel : FO n'a pas signé le protocole PPCR !

Le 7 décembre 2016, la ministre Najat Vallaud-Belkacem présentait au CTM les projets de décrets transposant les dispositions PPCR dans les statuts particuliers des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

Résultats des votes :

CONTRE : FO, CGT, SNALC
POUR : FSU (SNUipp), UNSA, CFDT

Le SNUDI FO s'engage aux côtés des collègues

Que faire si l'appréciation de votre IEN ne correspond pas à l'appréciation de votre dernier rapport d'inspection ?

Dans l'immédiat, nous vous conseillons de demander la motivation de l'avis renseigné par votre IEN. Le droit de contester son appréciation doit être respecté !

Vous trouverez une [lettre type en PJ](#) à adresser à l'IA, sous couvert de votre IEN → à envoyer par mail à votre IEN, après avoir indiqué les éléments de votre situation personnelle + [copie au SNUDI FO 13](#)

Le SNUDI FO demandera audience au DASEN avant la CAPD du 5 juillet qui validera les promotions à la Hors Classe et défendra tous les dossiers de recours.

Le SNUDI FO s'adresse au Ministre pour demander "un taux d'au moins 18%" et la garantie que chaque PE puisse accéder à la Hors Classe le plus rapidement possible et qu'en tout état de cause, qu'aucun PE ne parte à la retraite sans avoir pu accéder à la Hors classe.

[Voir le courrier >ICI<](#)

Contactez-nous si vous avez des questions ou des difficultés particulières

Rappels

► Les éléments du barème

À l'image de la classe exceptionnelle, le barème de la hors classe prend en compte deux critères :

1/ La durée dans la plage d'appel : de 0 à 120 points selon l'ancienneté.

Échelon + ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018	9 ^{ème} +	9 ^{ème} +	10 ^{ème} +	10 ^{ème} +	10 ^{ème} +	10 ^{ème} +	11 ^{ème} +					
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et +
Points de barème	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

2/ L'appréciation de la « valeur professionnelle » de l'enseignant attribuée par la DASEN :

Appréciation	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider
Points de barème	120 points	100 points	80 points	60 points

► Le nombre de promus

Le contingent départemental de promus est fixé à 404 promotions possibles, sur 3148 promouvables, **soit un taux de 12.83%**

Le SNUDI FO rappelle que pour que soit respecté l'engagement ministériel d'un nombre de PE promus à la hors classe qui augmente jusqu'en 2020, alors que les taux de passage étaient notoirement insuffisants, celui-ci devrait être **au moins égal à 15 %**. Rien de tel n'est garanti !

Le SNUDI-FO revendique :

- Un ratio promus/promouvables de 18 %, ce qui permettrait une augmentation significative du nombre de promus !
- Pas un PE retraitsable sans être promu à la hors classe !
- Un barème basé essentiellement sur l'ancienneté générale des services !
- Abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels !

Fiche syndicale de suivi Hors-Classe

Afin que le syndicat puisse suivre votre dossier et vous avertir des résultats, il faut **remplir la fiche de suivi** → [> Format DOC <](#) [>Format PDF <](#) (ou en PJ)

Merci de la retourner au syndicat avant le groupe de travail Hors Classe programmé le 28 juin.
La CAPD prévue le jeudi 5 juillet 2018 validera les promotions à la Hors-Classe au 1^{er} septembre 2018.

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17
Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06
Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

*Pour une première adhésion,
seuls les 6 mois restants sont à cotiser !*

Tarif spécial « milieu d'année » [>ICI<](#)



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org